



# Plan financier 2022-2026 (mise à jour 2021)

## RAPPORT EXPLICATIF

### Généralités

#### Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, article 132 alinea 2,
- la *loi sur les finances communales (RSF 140.6) de l'Etat de Fribourg (ci-après LFCo)*, articles 5 et 6,
- l'*ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) de l'État de Fribourg (OFCo)*, articles 5 et 6,

D'autre part, les *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)* stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)* ainsi qu'à la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* (article 31). Ils font l'objet d'un préavis de la *CF* au *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* (article 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (articles 21 et 31).

#### Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme, et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

### Méthodologie

#### Approche prévisionnelle

La planification financière 2022-2026 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou sur des estimations spécifiques à leur nature. Il est à relever que les prévisions portant sur le renchérissement ne s'étendent pas au-delà de 2022. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde sur un renchérissement annuel de 1 % pour la période 2022-2026.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information dont elle dispose à l'élaboration du plan. Des démarches conséquentes de coordination ont été et seront assurées avec les *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* pour la réalisation des mesures du *Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA)*.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en quatre catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,  
exemples :
  - frais administratifs
  - honoraires et frais d'études
  - frais de formation
- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,  
exemple :
  - jetons de présence des membres des organes de l'*Agglomération*
- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,  
exemples :
  - traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle d'un échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'État de Fribourg
  - amortissements et charges d'intérêts des investissements
- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.  
exemples :
  - coûts d'exploitation des *transports publics (ci-après TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes
  - subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des *TP*, contraint par un plafonnement fixé par l'*État de Fribourg* sur la base de sa propre planification financière

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

### Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients suivants sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs..... **1.25**
- Frais de port et frais administratifs..... **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale ..... **1.10**
- Frais de publications et annonces ..... **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration ..... **1.20**
- Emoluments de chancellerie..... **1.50**

## Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

### Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses suivantes :

- une stabilité dans la part relative du financement des *communes membres* du point de vue de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et de la *Clé VLS*,
- l'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'*Agglomération* pour toute dépense réglementaire, telle que le taux de TVA et les charges sociales,
- une stabilité dans la dotation de l'*Agglomération* en ressources humaines,
- une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutif et législatif de l'*Agglomération* (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances),
- une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à un échelon dans la grille des traitements de l'État de Fribourg.

### 3. Culture

#### Subventions culturelles

Le montant global des subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires en 2022 fait l'objet d'une adaptation à la hausse, envisagée dans le cadre de la renégociation en 2021 des subventions pluriannuelles pour la période 2022-2024. En effet, le *Comité* est favorable à une telle augmentation, vouée à répondre partiellement aux besoins de professionnalisation et de développement des plus importantes associations culturelles régionales.

Pour les années consécutives, il est tenu compte par principe de l'hypothèse d'une stabilité des subventions sur tout l'horizon du plan.

### 6. Mobilité

#### 650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 - Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des TP de 2022 à 2026 reposent la planification des développements du réseau, effectuée sur un horizon de quatre ans, ainsi que de mises à jour effectuées selon l'évolution des besoins en matière de TP. Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Budget Agglomération (CHF)	Taux de subventions cantonales	Subvention cantonale (CHF)
2022	25'020'000	57.5 %	14'386'500
2023	27'670'000	57.5 %	15'910'200
2024	32'520'000	57.5 %	18'699'000
2025	34'970'000	57.5 %	20'107'700
2026	36'000'000	57.5 %	20'700'000
<b>TOTAL</b>	<b>156'180'000</b>		<b>89'803'400</b>

Il y a lieu de relever que la négociation de l'offre 2022 étant encore en cours actuellement, le montant dont il est tenu compte au plan est susceptible d'être précisé très prochainement. Dans tous les cas, ce dernier ne doit pas dépasser la présente projection pour l'année à venir, cette dernière ayant valeur de plafonnement.

Le réseau de TP bénéficie d'un subventionnement cantonal. Le montant y relatif tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2020, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2022. Selon la loi, le taux théorique du subventionnement cantonal s'élève à 57.5 %. Cette participation est toutefois réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. Dans la mesure où la plupart des lignes atteignent maintenant un taux de couverture de 20 %, le subventionnement cantonal attendu de l'ensemble des lignes du trafic d'agglomération ne doit pas être préterité ces prochaines années. La planification ne tient en principe pas compte non plus d'une diminution du taux de subventionnement en lien avec les développements de l'offre sur des secteurs à moindre potentiel. En effet, l'État de Fribourg accorde en principe 57.5 % de subventionnement sur les trois premières années des lignes nouvelles.

En dépit de ce qui précède, le montant que l'Agglomération doit s'attendre à percevoir de l'État de Fribourg au titre de l'indemnité des TP fait actuellement l'objet de fortes incertitudes. En effet, une révision de la *loi cantonale sur la mobilité (ci-après Lmob)* a cours actuellement. Or, l'Agglomération ne dispose à ce stade d'aucune information fiable quant à l'impact que des modifications à venir auront sur le montant à percevoir. Aussi, le plan fait l'hypothèse d'un subventionnement cantonal de 57.5 %, correspondant au taux maximal dont l'Agglomération peut théoriquement bénéficier en vertu des dispositions du projet de loi.

Par ailleurs, une absence de certitude subsiste encore actuellement quant au traitement par l'État de Fribourg des sous-couvertures de lignes relevant de modifications de tracés pour des lignes existantes.

Les impacts de la crise sanitaire actuelle n'ont pas non plus été intégrés dans la présente estimation, faute de données. Les éventuelles indemnités supplémentaires pour insuffisance de recettes ne sont en effet pas connues en l'état.

L'exercice 2022 est l'année de la première grande étape de la mise en œuvre du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)* avec des renforcements significatifs (au moins 15 % d'offre en plus). Un des principaux développements de l'offre portera sur une nouvelle ligne du Schoenberg à Villars-sur-Glâne, cette ligne assurant également des liaisons Schoenberg-Poya-Gambach. De nombreuses améliorations seront mises en œuvre à Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot avec une nouvelle ligne tangentielle probablement mise en œuvre à cette date. La ligne 8 sera prolongée vers le *Marly Innovation Center (ci-après MIC)* également. Enfin, le réseau de bus de Düdingen sera fortement développé avec des cadences urbaines pour 1 à 2 lignes convergeant vers la gare.

L'offre 2023 sera marquée par l'ouverture d'une nouvelle ligne tangentielle entre Avry et Granges-Paccot, permettant un renforcement de la desserte d'Avry et de Matran, respectivement du prolongement de la ligne 9 vers Marly. Elle aboutira par ailleurs à un renforcement de l'offre sur le centre de Granges-Paccot.

L'année 2024 se caractérisera par un renforcement de l'offre sur le Schoenberg par un prolongement de la ligne 7, cette dernière passant par le secteur Poya (liaison tangentielle de rabattement vers la S1), ainsi que par des renforcements les dimanches et en soirée.

L'année 2025 donnera lieu à un prolongement de la ligne 3 vers Corminboeuf, permettant de renforcer et de simplifier la desserte avec un nouveau terminus de la ligne 9 à La Faye.

L'année 2026 sera marquée par l'ouverture d'une nouvelle liaison bus vers Matran-Sud consécutive aux travaux de la jonction, respectivement par des renforcements d'offre sur les lignes 6 et 7 voués à garantir la fréquence de ces lignes (offre de 10' en semaine).

Le déploiement de 14 trolleybus à batterie supplémentaires, de cinq bus électriques sur la ligne 4 et des premiers bus à hydrogène pour les autres lignes, est également planifié entre 2022 et 2026.

L'*Agglomération* mène également différentes réflexions sur le sujet de la capacité des bus, le confort des arrêts, la desserte des zones moins denses ainsi que la mobilité de loisirs, pouvant entraîner d'autres améliorations ciblées.

Il est à préciser que dans ces projections, il n'est que partiellement tenu compte d'économies et d'améliorations de la productivité par les *TPF*. Une convention d'objectifs entre *l'Agglomération* et les *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* est en effet en cours de négociation. A l'issue de cette négociation, *l'Agglomération* se fixe comme objectif de disposer d'un engagement financier pluriannuel des *TPF* et d'une meilleure efficacité de son exploitant principal (réduction des coûts ou meilleur rapport coût/prestations).

## **7. Aménagement et protection de l'environnement**

L'étude stratégique que *l'Agglomération* avait confiée à la société GreenWatt a été achevée début 2020. Pour mémoire, cette démarche s'inscrivait dans le cadre des dispositions statutaires de *l'Agglomération* selon lesquelles, en vertu de l'article 38, la protection de l'environnement est une tâche qui lui a été transférée. Par ailleurs, elle faisait suite à la motion Leg 2011-2016\_2011\_007 acceptée par le *Conseil* en sa séance du 4 octobre 2012.

En l'état, l'élaboration de ce plan a abouti à l'identification ensemble de mesures, qui dans les faits, doivent donner lieu à des dépenses concrètes dès 2022.

Dans l'immédiat, *l'Agglomération* prévoit pour l'exercice à venir :

- l'attribution d'un mandat d'accompagnement à un bureau spécialisé en support à groupe de travail dont la mise en place est elle-même prévue en 2022. Il doit permettre d'appuyer ce dernier dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* visant à la création d'une boîte à outils en matière d'énergie pour les communes. Ainsi, la démarche doit aboutir à l'identification d'outils pertinents à intégrer aux réglementations communales afin d'harmoniser les pratiques dans le domaine de l'énergie à travers *l'agglomération fribourgeoise*.
- L'organisation d'un prix à l'énergie, dont la dotation s'élèvera à un montant de CHF 10'000. Ce prix découle d'une mesure de promotion du *PA4*. La remise d'un prix à l'énergie doit permettre de valoriser des réalisations concrètes dans ce domaine, de leur donner une meilleure visibilité, de sensibiliser aux thématiques d'économies d'énergies, d'efficacité énergétique, de production d'énergie durable et d'encourager de nouvelles réalisations.
- La mise en œuvre d'une action de sensibilisation relative à la problématique de la pollution lumineuse ainsi qu'une participation financière de *l'Agglomération* à une étude effectuée en la matière par la Ville de Fribourg.

Pour les années consécutives à 2022, le plan fait à ce stade l'hypothèse de dépenses annuelles correspondant à ce qui prévaut pour l'exercice à venir.

## 9. Finances

### Intérêts des dettes

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours ainsi que sur des prévisions relatives aux emprunts que l'*Agglomération* est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2 % pour les crédits à conclure d'ici à fin 2022. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4 % est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

### Amortissements

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de l'*Agglomération* ainsi que les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'annexe 1 de l'*OFCo* (article A1-1).

Il est à relever que l'introduction du *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2) (ci-après MCH2)* dès 2022 présente un impact non-négligeable sur la détermination des amortissements prévus. Dans ce cadre, les projets donnant lieu pour l'*Agglomération* à une dépense inférieure à CHF 50'000 ne seront désormais plus activés au bilan. Pour ceux d'entre eux qui l'ont déjà été précédemment, une revalorisation des actifs de l'*Agglomération* devra être entreprise en 2022, s'accompagnant d'une suppression des amortissements précédemment prévu pour les objets concernés. Une adaptation des taux d'amortissement en vertu de la nouvelle *LFCo* doit par ailleurs influencer elle aussi le montant annuel des amortissements futurs. Dans le cadre de cette transition, un règlement sur les finances de l'*Agglomération* est en passe d'être adopté, avec entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Charges et recettes d'investissements

### Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement

Le *Comité* rappelle que le financement des mesures dont le coût total a été chiffré dans le projet d'agglomération, respectivement les cofinancements fédéraux et subventionnements cantonaux à recevoir à ce titre, doivent être agréments du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Le subventionnement cantonal se basant sur la *loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg (ci-après LTr)* se caractérise quant à lui par un montant fixe et parfaitement indépendant du renchérissement et de la TVA.

### Champ des investissements couverts par la planification

Eu égard à la phase dans laquelle se situe actuellement l'*Agglomération* quant à la finalisation du *PA4*, une prise en compte des mesures comprises dans cette génération du projet est actuellement encore prématurée. Aussi, seul un ensemble restreint de mesures spécifiques relevant de la démarche y est en l'état inclus. Un échéancier ainsi qu'un chiffrage détaillé des objets à réaliser doivent en revanche figurer dans la mise à jour 2022 du document. En l'état, il importe de rappeler que ces projets devront globalement être réalisés entre 2024 et 2028.

### Planification des mesures du projet d'agglomération

La planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- la participation financière cantonale à des ouvrages n'est prise en compte dans la planification financière qu'à hauteur des conventions effectivement conclues avec l'État de Fribourg. En effet, la part à la charge de l'État de Fribourg dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. D'autre part, ce n'est qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. Beaucoup d'objets portés à la planification financière de l'*Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de l'État de Fribourg avec un degré de précision satisfaisant.

Or, il apparaît qu'une participation financière de l'État de Fribourg intervient relativement fréquemment dans les objets subventionnés par l'Agglomération. De plus, lorsqu'une part à charge de l'État de Fribourg existe, celle-ci peut être d'un niveau tel qu'elle influence de manière importante à la baisse la dépense nette de l'Agglomération. En conséquence, il est important de relever que l'image dépeinte par le présent plan représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de l'Agglomération sont en principe systématiquement surévalués, dû à l'absence de prise en compte d'une part importante des montants à charge de l'État de Fribourg ;

- la part du cofinancement fédéral applicable aux mesures du PA3 s'élève à 35 %. Les mesures du PA2 bénéficient quant à elles d'un cofinancement de 40 % ;
- trop de paramètres et d'incertitudes caractérisent en l'état la réalisation des mesures Nature & Paysage et d'urbanisation afin qu'une planification exhaustive puisse être établie. Aussi, les projections actuellement accomplies pour ces investissements d'aménagement se limitent à un ensemble limité et encore incomplet d'objets.
- La détermination du subventionnement à charge de l'Agglomération et du cofinancement y relatif par la Confédération est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet. Toutefois, l'expérience montre que le travail nécessaire à la réactualisation systématique des dépenses et des recettes en fonction de ces paramètres est disproportionné, en regard de la plus-value limitée qu'offrirait ce degré de précision. Aussi, il est renoncé à ce qu'un tel effort de réactualisation des montants soit entrepris à chaque mise à jour du plan financier. Ce principe ne concerne naturellement pas le cas spécifique des investissements inscrits au budget de l'année à venir qui, pour leur part, doivent répondre à cet impératif de précision
- A l'exception des mesures cofinancées par la Confédération, toute mesure représentant une dépense nette à charge de l'Agglomération inférieure à CHF 50'000 est désormais exclue des budgets d'investissement. Pour mémoire, afin d'éviter que le Conseil ne doivent se prononcer sur des crédits d'investissement de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (650/790.314.00), respectivement des honoraires et frais d'études (650/790.318.10). Ce principe est d'ailleurs repris dans le projet de règlement sur les finances de l'Agglomération, qui retient un seuil d'activation s'élevant au montant précité.

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements liés à des mesures de mobilité du projet d'agglomération en priorité A se répartissent comme suit :

	Total CHF	Subventions CHF	Part de l'Agglomération CHF
Total des mesures A de mobilité à charge de l'Agglomération	124'266'260.15	59'110'866.65	<b>65'155'393.50</b>
Mesures réalisées avant 2022	4'542'335.13	1'265'888.40	<b>3'276'446.73</b>
Mesures planifiées en 2022	13'626'578.00	8'706'215.00	<b>4'920'363.00</b>
Mesures planifiées en 2023	13'030'514.22	4'633'617.91	<b>8'396'896.31</b>
Mesures planifiées en 2024	29'639'562.80	16'059'751.23	<b>13'579'811.57</b>
Mesures planifiées en 2025	26'700'498.00	11'576'408.11	<b>15'124'089.89</b>
Mesures planifiées en 2026	29'494'482.00	12'112'985.98	<b>17'381'496.02</b>
Mesures planifiées au-delà de 2026	7'232'290.00	4'756'000.02	<b>2'476'289.98</b>

Il importe de rappeler que, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2, le début des travaux aurait théoriquement dû intervenir d'ici fin 2018. Cependant, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce s'étendant en définitive à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures). Les exigences de la Confédération en la matière pour les mesures du PA3 apparaissent beaucoup plus contraignantes, étant donné que le délai fixé s'étend à une durée de six ans à compter de la signature de l'accord sur les prestations.

## **Glossaire :**

**Toutes les abréviations sont en italique dans le document.**

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
Clé Mobilité	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg
Clé VLS	Clé de répartition relative aux vélos en libre-service de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CTIFR	Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise
État de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
FTR	Fribourg Tourisme et Région
LFCo	loi du 22 mars sur les finances communales (RSF 140.6) de l'Etat de Fribourg
Lmob	loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)
MIC	Marly Innovation Center
OFCo	Ordonnance sur les finances communales de l'État de Fribourg (RSF 140.61)
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois

## Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

### **Catégorie 1 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)**

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs, respectivement aux commissions consultatives
  - Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations employeurs
- Frais de formation (par collaborateur)
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Intérêts des capitaux
- Tourisme : contributions à Fribourg Tourisme et Région (FTR)
- Culture : participation des communes non membres / subventions supplémentaires communes non membres
- Promotion économique : subventions cantonales

### **Catégorie 2 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)**

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Électricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Équipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études / données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation *P+R* / convention avec la *CTIFR*
- Prestations de tiers
- Traductions



### **Catégorie 3 : Extrapolation sur la base de l'évolution de la population légale**

- Culture : subventions pluriannuelles / annuelles et extraordinaires

### **Catégorie 4 : Extrapolation sur la base de règles particulières**

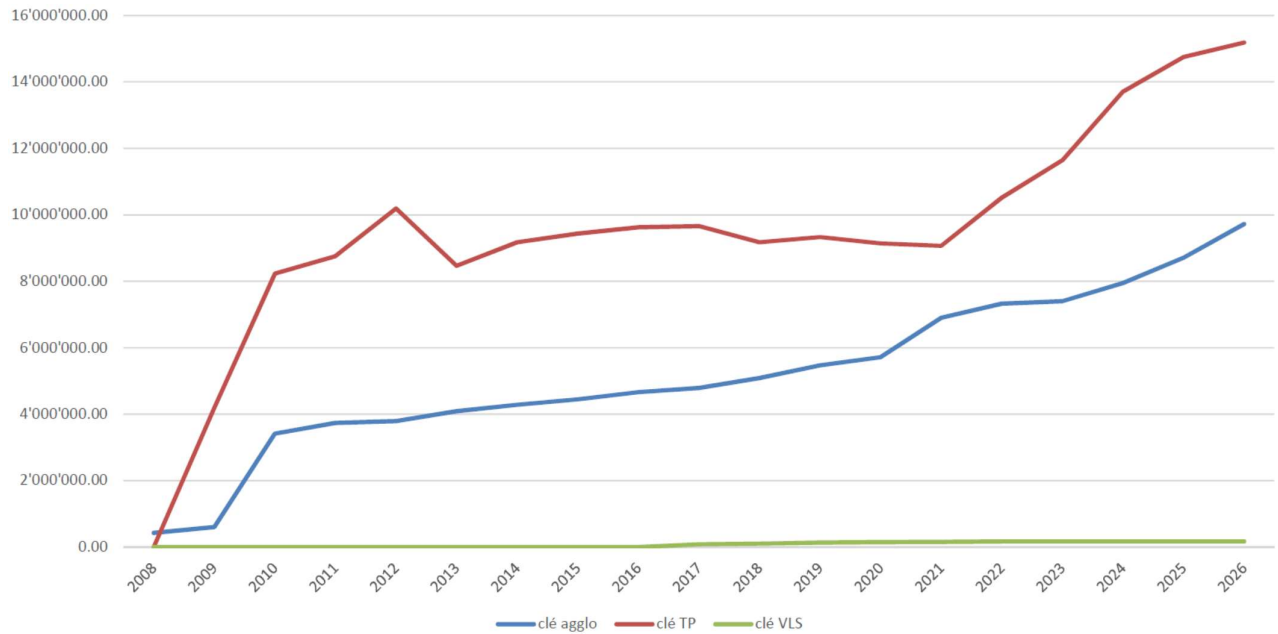
- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg  
Exception : postes de stagiaires
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
- Frais de location
  - Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur, et tenant compte des termes du contrat de bail

### **Catégorie 5 : Extrapolation sur la base de prévisions spécifiques**

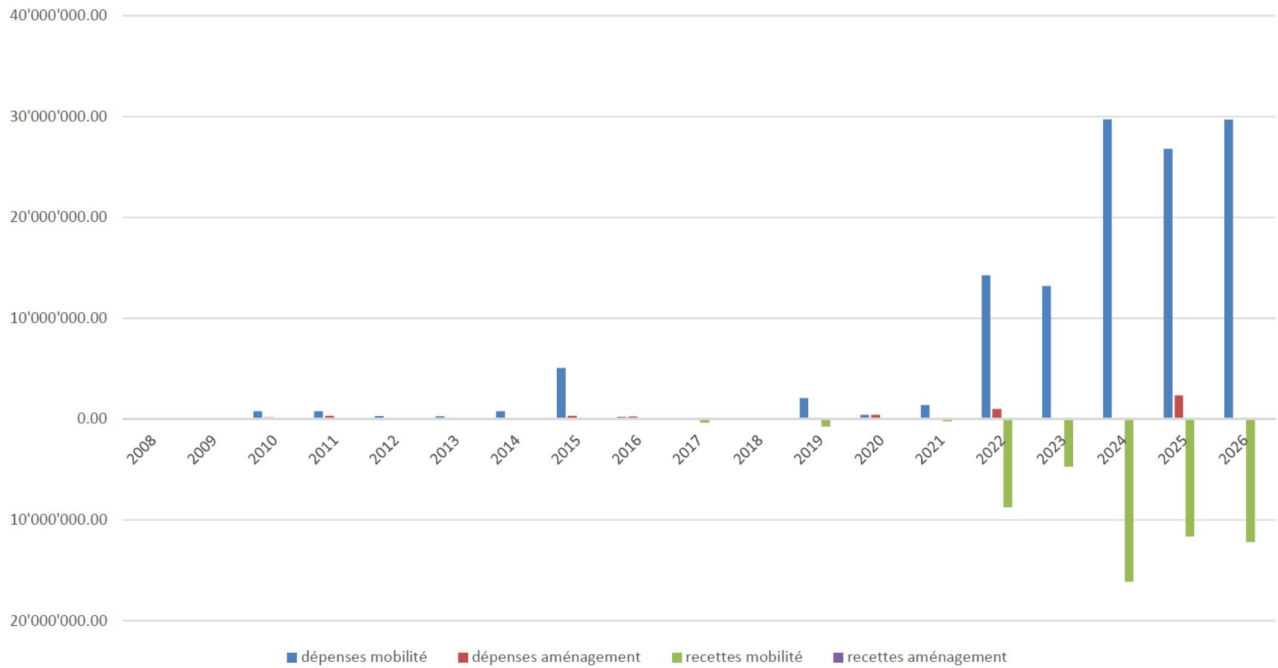
- Amortissements obligatoires
  - Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de l'*Agglomération* ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
  - Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Culture : soutien à la *CarteCulture* (Caritas)
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (*TPF*)
  - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : participation des communes non membres
  - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
  - Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par l'État de Fribourg sur la base de sa propre planification financière
- Mobilité : contrat de prestations vélos en libre-service (VLS)
- Mobilité : mesures hors-investissement
- Protection de l'environnement : honoraires et frais d'études
- Évènements ponctuels (ex : jubilee de l'*Agglomération*)



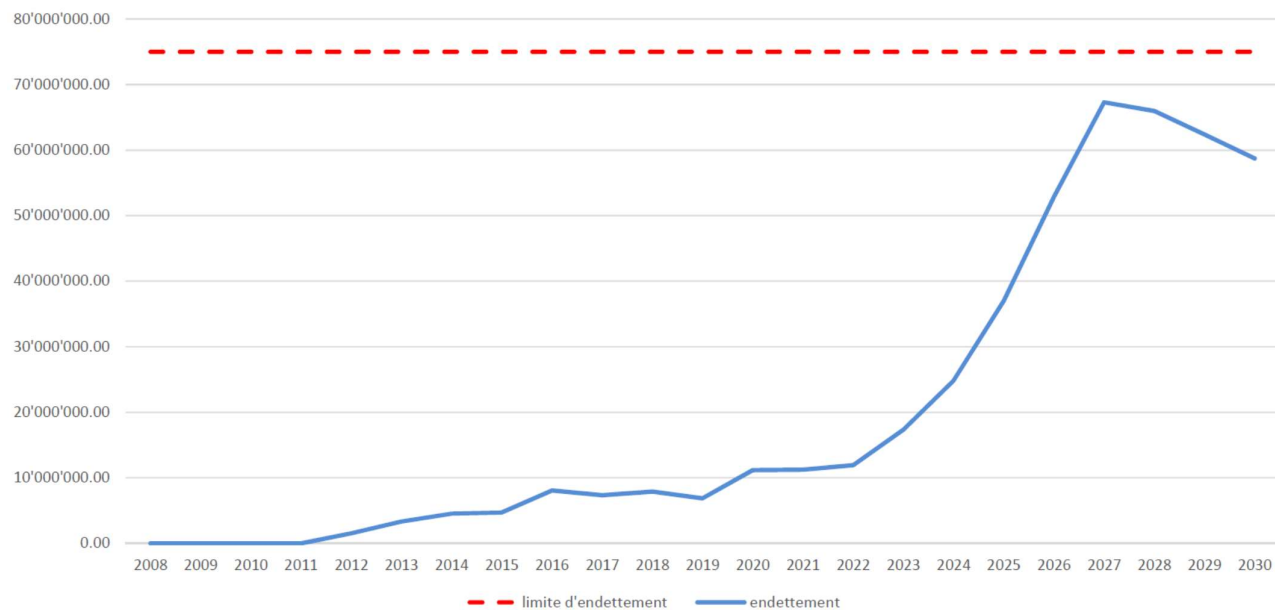
### Charges nettes de fonctionnement par année et par clé de répartition



### Dépenses et recettes d'investissement par année et par domaine



## Evolution de l'endettement (2008-2030)



FONCTIONNEMENT	comptes 2017	comptes 2018	comptes 2019	comptes 2020	planification 2021	planification 2022	planification 2023	planification 2024	planification 2025	planification 2026
Total Charges	27 809 415.75	26 836 185.55	27 609 071.46	27 446 600.00	29 852 500	33 729 000	37 107 900	42 847 600	46 776 500	49 807 100
Total Produits	(27 809 415.75)	(26 836 185.55)	(27 609 071.46)	(27 446 600.00)	(29 852 500)	(33 729 000)	(37 107 900)	(42 847 600)	(46 776 500)	(49 807 100)
Solde	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0
évolution annuelle des dépenses	0.42%	-3.50%	2.88%	-0.59%	8.77%	12.99%	10.02%	15.47%	9.17%	6.48%
<b>0. ADMINISTRATION</b>										
Charges	864 266.74	1 012 590.92	1 086 527.11	1 172 900.00	1 255 400	1 278 400	1 233 400	1 248 600	1 264 300	1 303 600
Produits	(90 672.01)	(69 370.21)	(77 862.03)	(76 000.00)	(79 300)	(71 500)	(73 100)	(74 500)	(76 000)	(77 600)
Solde	773 594.73	943 220.71	1 008 665.08	1 096 900.00	1 176 100	1 206 900	1 160 300	1 174 100	1 188 300	1 226 000
évolution annuelle des dépenses	-0.08%	17.16%	7.30%	7.95%	7.03%	1.83%	-3.52%	1.23%	1.26%	3.11%
<b>3. CULTURE</b>										
Charges	2 217 743.66	2 325 616.85	2 401 421.43	2 460 400.00	2 576 300	2 658 600	2 585 900	2 590 800	2 595 600	2 603 200
Produits	(32 558.28)	(42 644.72)	(31 270.05)	(38 800.00)	(31 900)	(31 400)	(31 800)	(32 200)	(32 700)	(33 300)
Solde	2 185 185.38	2 282 972.13	2 370 151.38	2 421 600.00	2 544 400	2 627 200	2 554 100	2 558 600	2 562 900	2 569 900
évolution annuelle des dépenses	0.02%	4.86%	3.26%	2.46%	4.71%	3.19%	-2.73%	0.19%	0.19%	0.29%
<b>6. MOBILITE</b>										
Charges	22 834 360.26	21 660 750.29	22 314 719.58	22 013 000.00	23 586 500	27 155 700	29 983 500	35 437 700	38 609 800	40 548 400
Produits	(12 475 644.83)	(11 725 805.14)	(12 013 408.12)	(11 790 100.00)	(12 769 900)	(14 763 200)	(16 295 500)	(19 105 000)	(20 515 000)	(21 110 000)
Solde	10 358 715.43	9 934 945.15	10 301 311.46	10 222 900.00	10 816 600	12 392 500	13 688 000	16 332 700	18 094 800	19 438 400
évolution annuelle des dépenses	-0.54%	-5.14%	3.02%	-1.35%	7.15%	15.13%	10.41%	18.19%	8.95%	5.02%
<b>7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>										
Charges	422 143.04	496 605.45	429 976.73	473 600.00	716 600	890 200	906 100	872 200	868 500	953 900
Produits	(29 855.22)	(62 237.74)	(29 780.04)	(30 400.00)	(32 800)	(50 900)	(32 600)	(33 200)	(33 900)	(34 600)
Solde	392 287.82	434 367.71	400 196.69	443 200.00	683 800	839 300	873 500	839 000	834 600	919 300
évolution annuelle des dépenses	15.79%	17.64%	-13.42%	10.15%	51.31%	24.23%	1.79%	-3.74%	-0.42%	9.83%
<b>8. ÉCONOMIE</b>										
Charges	889 268.50	794 367.45	921 303.98	858 500.00	951 900	975 500	1 020 100	964 600	1 030 200	973 800
Produits	(77 205.63)	(36 497.38)	(73 788.44)	(47 900.00)	(73 200)	(45 500)	(72 600)	(39 500)	(74 000)	(40 600)
Solde	812 062.87	757 870.07	847 515.54	810 600.00	878 700	930 000	947 500	925 100	956 200	933 200
évolution annuelle des dépenses	13.41%	-10.67%	15.98%	-6.82%	10.88%	2.48%	4.57%	-5.44%	6.80%	-5.47%
<b>9. FINANCES</b>										
Charges	581 633.55	546 254.59	455 122.63	468 200.00	765 800	770 600	1 378 900	1 733 700	2 408 100	3 424 200
Produits	(15 103 479.78)	(14 899 630.36)	(15 382 962.78)	(15 463 400.00)	(16 865 400)	(18 766 500)	(20 602 300)	(23 563 200)	(26 044 900)	(28 511 000)
Solde	(14 521 846.23)	(14 353 375.77)	(14 927 840.15)	(14 995 200.00)	(16 099 600)	(17 995 900)	(19 223 400)	(21 829 500)	(23 636 800)	(25 086 800)
évolution annuelle des dépenses	15.40%	-6.08%	-16.68%	2.87%	63.56%	0.63%	78.94%	25.73%	38.90%	42.20%
<b>incl. dans finances:</b>										
940.322.00 Intérêt des dettes	46 434.80	42 272.75	34 692.30	29 200.00	119 300.00	98 500.00	374 800.00	608 300.00	615 400.00	594 800.00
évolution annuelle de la charge d'intérêt	-33.70%	-8.96%	-17.93%	-15.83%	308.56%	-17.44%	280.51%	62.30%	1.17%	-3.35%
Amortissements obligatoires (mobilité)	386 792.43	373 908.62	334 447.70	348 800.00	461 900.00	467 300.00	808 900.00	965 700.00	1 640 900.00	2 576 400.00
Amortissements obligatoires (aménagement)	142 826.24	120 429.40	76 552.62	83 600.00	164 000.00	184 200.00	174 500.00	139 000.00	131 100.00	232 300.00
Amortissements supplémentaires (machines et mobilier)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totalisation des amortissements</b>	<b>529 618.67</b>	<b>498 088.02</b>	<b>411 000.32</b>	<b>432 400</b>	<b>625 900</b>	<b>651 500</b>	<b>983 400</b>	<b>1 104 700</b>	<b>1 772 000</b>	<b>2 808 700</b>
évolution annuelle des amortissements	22.21%	-5.95%	-17.48%	5.21%	44.75%	4.09%	50.94%	12.33%	60.41%	58.50%
<b>Montant à charge des communes membres:</b>										
clé agglo	4 788 115.32	5 084 332.54	5 472 148.16	5 711 500.00	6 898 100.00	7 327 500.00	7 402 000.00	7 946 900.00	8 713 000.00	9 725 300.00
clé mobilité	9 659 053.90	9 171 475.00	9 330 110.00	9 141 800.00	9 067 100.00	10 519 000.00	11 645 300.00	13 706 500.00	14 747 800.00	15 185 500.00
clé VLS	80 245.00	103 450.05	135 000.00	148 800.00	155 000.00	170 000.00	170 000.00	170 000.00	170 000.00	170 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>14 527 414.22</b>	<b>14 359 257.59</b>	<b>14 937 258.16</b>	<b>15 002 100.00</b>	<b>16 120 200.00</b>	<b>18 016 500.00</b>	<b>19 217 300.00</b>	<b>21 823 400.00</b>	<b>23 630 800.00</b>	<b>25 080 800.00</b>
<b>ventilation par clé de répartition</b>										
clé agglo	5 844 764.85	6 087 642.50	6 353 563.46	6 574 900.00	8 114 700.00	8 539 000.00	9 267 900.00	10 157 600.00	11 636 500.00	13 637 100.00
clé mobilité	21 884 405.90	20 645 093.00	21 120 508.00	20 722 900.00	21 582 800.00	25 020 000.00	27 670 000.00	32 520 000.00	34 970 000.00	36 000 000.00
clé VLS	80 245.00	103 450.05	135 000.00	148 800.00	155 000.00	170 000.00	170 000.00	170 000.00	170 000.00	170 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>27 809 415.75</b>	<b>26 836 185.55</b>	<b>27 609 071.46</b>	<b>27 446 600.00</b>	<b>29 852 500.00</b>	<b>33 729 000.00</b>	<b>37 107 900.00</b>	<b>42 847 600.00</b>	<b>46 776 500.00</b>	<b>49 807 100.00</b>

	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026
INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<b>Total dépenses brutes</b>	231 418	46 741	2 222 927	836 375	1 495 466	15 260 498	13 198 567	29 735 763	29 136 698	29 711 417
<b>Total recettes</b>	(381 688)	0	(720 000)	(84 961)	(216 100)	(8 864 515)	(4 704 218)	(16 130 351)	(11 647 008)	(12 183 586)
<b>Total dépenses nettes</b>	(150 271)	46 741	1 502 927	751 413	1 279 366	6 395 983	8 494 349	13 605 412	17 489 690	17 431 631

**6. TRANSPORTS**

**650. Mobilité**

**PROJETS VOTES**  
**ETUDES**

650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3 (crédit complémentaire)	12 517.95			18 805.45					
<b>MESURES HORS-PA</b>										
650.522.74	Extension du P+R Corbaroche, Marly	45 265.00								
650.509.16	Mesure PA2 C : stationnement P+R		10 770.00	35 000.00	24 359.65					
650.522.30	Mesure PA2 22.1 : itinéraire mixte piétons-vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard, Granges-Paccot (financement complémentaire / 50 %)			1 285 470.00						
650.522.44	Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düringen, pour les lignes régionales					75 116.00				
650.522.46	Mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix						519 500.00			
650.522.49	Mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes					168 900.00				
650.522.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (TransAgglo), section Düringen-Zelg						4 214 200.00			
650.522.75	Mesure PA2 A : mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic					100 000.00	235 000.00			
650.522.132	Mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (rubrique 650.522.132)						1 374 200.00			
650.522.160	Mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach						168 220.00			

**PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE**

**ETUDES**

650.509.07	Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)			46 636.50	312 308.71	93 535.44				
650.509.12	Offre réseau TP					30 000.00				
650.509.13	Stratégie / concept général de mobilité douce					43 980.35				
650.509.15	Fret urbain					17 118.85				
650.509.26	Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg						200 000.00			
650.509.222	Mesure PA4 de logistique urbaine						200 000.00			

**MESURES HORS-PA**

650.522.00	Mesures de mobilité non déterminées	63 650.00								
------------	-------------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

**MESURES PA**

650.522.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire						202 200.00			
650.522.42	Mesure PA2 11.10-1 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly						1 192 500.00			
650.522.45	Mesure PA2 12.03 : aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne								451 522.00	
650.522.47	Mesure PA2 22.02 : aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires								220 752.00	
650.522.48	Mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est						231 400.00			
650.522.52	Mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg						297 900.00			
650.522.56	Mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest						576 100.00			
650.522.57	Mesure PA2 43.09 : réaménagement de la traversée de la localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1					907 379.13				
650.522.64	Mesure PA2 20.08 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) + Mesure PA2 20.07 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Crosset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo)							1 744 665.22		
650.522.65	Mesure PA2 21.16 : réalisation d'un franchissement mixte piétons-vélos des voies ferrées entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg									3 396 174.00
650.522.66	Mesure PA2 22.10 : réalisation d'un itinéraire piétons/vélos entre la zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne								389 969.00	
650.522.68	Mesure PA2 22.25 : réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg									370 497.00
650.522.69	Mesure PA2 41.01 : réaménagement de la place Notre-Dame à Fribourg									1 846 786.00
650.522.70	Mesure PA2 41.02 : réaménagement du secteur de la Cathédrale							1 383 413.00		
650.522.71	Mesure PA2 41.06 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD							1 795 486.00		
650.522.73	Mesure PA2 43.13 : réaménagement de la Chännelmatte et du carrefour Chännelmatte - Duensstrasse (traversée de localité de Düringen, VALTRALOC, phase I.a)									854 993.00
650.522.79	Mesure PA2 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)							1 035 756.00		
650.522.81	Mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais			720 000.00			4 433 200.00			
650.522.87	Mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (raboutement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)							294 534.00		
650.522.91	Mesure PA2 21.13 : aménagement pour les cycles du pont de Grandfey								1 287 696.00	
650.522.92	Mesure PA2 22.04 : aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg							827 184.00		
650.522.94	Mesure PA2 22.23 : aménagement piétons-vélos entre AZ Birch et la Bonnstrasse									169 809.00
650.522.95	Mesure PA2 23.02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains (excl. abri Briegli / rubrique 650.522.54)					23 000.00	68 800.00	96 200.00	96 200.00	96 200.00

	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Comptes 2019 Dépenses	Comptes 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses	Planification 2025 Dépenses	Planification 2026 Dépenses	
<b>INVESTISSEMENT</b>											
650.522.96	Mesure PA2 41.21 : réaménagement de la route d'Agy, entre la COOP et Forum Fribourg									2 336 439.00	
650.522.98	Mesure PA2 12.01 : aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare									3 380 074.00	
650.522.99	Mesure PA2 43.12 : réaménagement de la traversée de localité de Düdingen (VALTRALOC), phase 1.a								1 709 987.00		
650.522.100	Mesure PA2 23.03 : réalisation d'une vélostation à la gare de Fribourg								1 424 989.00		
650.522.101	Mesure PA2 22.05 : aménagement de bandes cyclables entre Marly (Le Claruz) et Bourguillon (Fribourg)									4 007 069.00	
650.522.103	Mesure PA2 43.18: Réaménagement de la Haslerastrasse						67 600.00				
650.522.109	Mesure PA2 43.5 : réaménagement de la traversée de localité de Givisiez (VALTRALOC), secteur de la route de Belfaux (RC)								1 531 106.00		
650.522.112	Mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons/vélos entre Jura et Givisiez						386 100.00				
650.522.122	Mesure PA2 21.02 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos en franchissement de l'avenue Tivoli, avec continuité au Nord de la gare et vers Tour-Henri							973 400.00			
650.522.123	Mesure PA2 44.04 : réaménagement de la place du petit St-Jean						1 310 899.00				
650.522.124	Mesure PA2 44.02 : réaménagement de la Planche-Supérieure								962 250.00		
650.522.125	Mesure PA2 44.03 : réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg					27 978.00			819 430.00		
650.522.142	mesure PA3 3M.01.01 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine								548 520.00		
650.522.144	mesure PA3 3M.01.03 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix								4 122 410.00		
650.522.145	mesure PA3 3M.01.04 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale							109 704.00			
650.522.147	mesure PA3 3M.01.06 : Aménagement d'un contrôle d'accès dans le secteur d'Agy								109 704.00		
650.522.148	mesure PA3 3M.02.01 : Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly					322 400.00					
650.522.150	mesure PA3 3M.02.03 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne								2 802 843.00		
650.522.151	mesure PA3 3M.02.04 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg							3 054 244.00			
650.522.153	mesure PA3 3M.02.06 : Requalification de la route de Villars - Carrefour Belle-Croix-Hôpital cantonal - secteur Villars-sur-Glâne								1 738 808.00		
650.522.157	mesure PA3 3M.02.10 : Requalification de la route de Morat - Carrefours Vieux-Moulins-Cimetière								438 816.00		
650.522.159	mesure PA3 3M.03.01 : Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c. connexion MD vers la gare)									3 698 445.00	
650.522.167	mesure PA3 3M.03.09 : Requalification des secteurs Ancienne gare et Avenue du Tivoli							4 923 817.00			
650.522.170	mesure PA3 3M.04.03 : Requalification du quartier du Bourg - secteur Ormeaux						3 500 000.00		9 650 144.00		
650.522.174	mesure PA3 3M.05.03 : Réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5						2 048 912.00				
650.522.175	mesure PA3 3M.05.04 : Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales						382 464.00				
650.522.180	mesure PA3 3M.06.01 : Aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-gare de Fribourg							3 037 697.00			
650.522.181	mesure PA3 3M.06.02 : Aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne							9 905 536.00			
650.522.183	mesure PA3 3M.07.01 : Réaménagement des routes du Tir-Fédéral et des Taconnets							1 872 284.00			
650.522.185	mesure PA3 3M.07.03 : Aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls									533 799.00	
650.522.200	mesure PA3 3M.08.02 : Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre						1 500 000.00			3 000 000.00	
650.522.202	mesure PA3 3M.08.04 : Agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine									2 503 636.00	
650.522.205	mesure PA3 3M.09.01 : Aménagement du centre de Düdingen - secteur Hauptstrasse-Duenstrasse									3 396 761.00	
650.522.217	mesure PA3 3M.11.02 : Mise en place d'une démarche qualité des services TP harmonisée au niveau de l'Agglomération									216 935.00	
650.522.225	Sous-mesure PA2 11.10-02: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare): partie 2 / tronçon Fribourg							1 075 533.80			
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>121 432.95</b>	<b>10 770.00</b>	<b>2 087 106.50</b>	<b>416 573.01</b>	<b>1 397 930.57</b>	<b>14 263 598.00</b>	<b>13 194 314.22</b>	<b>29 735 762.80</b>	<b>26 796 698.00</b>	<b>29 711 417.00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>											
650.660.41	Participation fédérale à la mesure PA2 11.09: Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire						(137 200.00)				
650.660.42	Participation fédérale à la sous-mesure PA2 11.10-01: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare): partie 1 / tronçon Marly (rubrique 650.522.42)						(882 400.00)				
650.660.45	Participation fédérale à la mesure PA 12.3: Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)								(373 585.00)		
650.660.46	Participation fédérale à la mesure PA 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)						(386 200.00)				
650.660.47	Participation fédérale à la mesure PA2 22.2: Aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires (rubrique 650.522.47)							(200 394.19)			
650.660.48	Participation fédérale à la mesure PA2 22.3: Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est (rubrique 650.522.48)						(167 300.00)				
650.660.49	Participation fédérale à la mesure PA 22.7: Dort-Verte secteur Rochettes (rubrique 650.522.49)					(123 000.00)					
650.660.52	Participation cantonale à la mesure PA 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)						(159 000.00)				

	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Comptes 2019 Dépenses	Comptes 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses	Planification 2025 Dépenses	Planification 2026 Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>										
650.660.56						(424 800.00)				
650.660.62						(1 557 800.00)				
650.660.64							(654 628.00)			
650.660.65										(1 260 027.00)
650.660.66									(290 605.00)	
650.660.68										(263 820.98)
650.660.70								(1 027 177.00)		
650.660.71								(783 246.00)		
650.660.75						(135 000.00)				
650.660.79							(767 929.91)			
650.660.81						(1 905 400.00)				
650.660.87							(215 100.00)			
650.660.91								(956 765.00)		
650.660.92							(601 182.00)			
650.660.94										(127 275.00)
650.660.95					(16 900.00)	(53 500.00)	(70 600.00)	(70 600.00)	(70 600.00)	(70 600.00)
650.660.98										(2 314 135.00)
650.660.99									(1 174 868.00)	
650.660.100									(1 030 158.11)	
650.660.109									(1 050 653.00)	
650.660.112							(139 200.00)			
650.660.122								(359 500.00)		
650.660.132						(1 007 700.00)				
650.660.142									(191 981.00)	
650.660.144									(1 442 843.00)	
650.660.145								(38 396.00)		



	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Comptes 2019 Dépenses	Comptes 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses	Planification 2025 Dépenses	Planification 2026 Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>										
650.660.147									(38 396.00)	
650.660.148						(226 000.00)				
650.660.150									(1 961 989.00)	
650.660.151								(2 137 970.00)		
650.660.153									(1 217 165.00)	
650.660.157									(307 171.00)	
650.660.159										(2 588 911.00)
650.660.160						(105 200.00)				
650.660.167								(3 449 453.00)		
650.660.170										(2 489 298.00)
650.660.174							(1 434 237.00)			
650.660.175							(267 724.00)			
650.660.180								(2 124 187.00)		
650.660.181								(3 466 937.00)		
650.660.183								(655 299.00)		
650.660.185										(372 444.00)
650.660.200							(526 700.00)			(1 053 300.00)
650.660.202										(1 758 103.00)
650.660.205										(2 374 970.00)
650.660.225								(860 427.04)		
650.661.07				(42 480.65)						
650.661.41						(14 800.00)				
650.661.45	(30 784.80)								(7 696.00)	
650.661.46						(41 100.00)				
650.661.49					(21 100.00)					
650.661.52	(15 504.80)					(3 876.00)				
650.661.57	(220 639.20)				(55 100.00)					
650.661.62							(1 292 700.00)			
650.661.75	(79 759.60)						(19 939.00)			
650.661.81			(720 000.00)				(180 000.00)			
650.661.87							(26 917.00)			
650.661.125						(13 800.00)				
650.661.132						(46 000.00)				
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>(346 688.40)</b>	<b>0.00</b>	<b>(720 000.00)</b>	<b>(42 480.65)</b>	<b>(216 100.00)</b>	<b>(8 759 715.00)</b>	<b>(4 704 217.91)</b>	<b>(16 130 351.23)</b>	<b>(11 647 008.11)</b>	<b>(12 183 585.98)</b>
<b>TOTAL DEPENSES MOBILITE</b>	<b>121 432.95</b>	<b>10 770.00</b>	<b>2 087 106.50</b>	<b>416 573.01</b>	<b>1 397 930.57</b>	<b>14 263 598.00</b>	<b>13 194 314.22</b>	<b>29 735 762.80</b>	<b>26 796 698.00</b>	<b>29 711 417.00</b>
<b>TOTAL RECETTES MOBILITE</b>	<b>(346 688.40)</b>	<b>0.00</b>	<b>(720 000.00)</b>	<b>(42 480.65)</b>	<b>(216 100.00)</b>	<b>(8 759 715.00)</b>	<b>(4 704 217.91)</b>	<b>(16 130 351.23)</b>	<b>(11 647 008.11)</b>	<b>(12 183 585.98)</b>
<b>DEPENSES NETTES MOBILITE</b>	<b>(225 255.45)</b>	<b>10 770.00</b>	<b>1 367 106.50</b>	<b>374 092.36</b>	<b>1 181 830.57</b>	<b>5 503 883.00</b>	<b>8 490 096.31</b>	<b>13 605 411.57</b>	<b>15 149 689.89</b>	<b>17 527 831.02</b>

	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Comptes 2019 Dépenses	Comptes 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses	Planification 2025 Dépenses	Planification 2026 Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>										
<b>790. Aménagement du territoire</b>										
<b>PROJETS VOTES</b>										
<b>ETUDES</b>										
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA) (crédit complémentaire)	12 518.00			18 805.40					
<b>MESURES HORS-PA</b>										
790.522.04	Fribourg (ouvert)					540 000.00				
<b>MESURES PA</b>										
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2 : étude "Accessibilité gare de Givisiez"									
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2 : projet-modèle "espaces ouverts" (1ère phase)									
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)	88 432.70								
790.509.16	Concept "vision globale des axes PA3", phase 1 : potentiel de densification			53 747.70	54 934.55					
790.509.16.1	Concept "Vision globale d'un axe PA3", Marly - Pérolles	9 034.20	35 971.10	31 445.93						
790.509.18	Mesure NP01 du PA3 : concept de mise en réseau des parcs urbains				29 995.60					
790.522.19	Mesure PA3 3NP.15 : action "un arbre pour votre enfant" (plantation d'arbres) (2017)			3 990.10	3 757.20	4 000.00	4 000.00	4 252.70		
790.522.21	Mesure 3NP.10 du PA3 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach						82 500.00			
<b>PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE</b>										
<b>ETUDES</b>										
790.509.07	Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)			46 636.50	312 308.81	93 535.38				
790.509.20	Stratégie paysage et biodiversité									
<b>MESURES HORS-PA</b>										
790.522.04	Fribourg (ouvert)									
<b>MESURES PA</b>										
790.522.20	Mesure 4NP.04.01B : Amélioration qualité d'accueil au sein des espaces naturels: Sarine								477 500.00	
790.522.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré					270 400.00				
790.522.23	Mise en œuvre de l'étude Réseau espace vert					100 000.00				
790.522.24	Mesure 4NP.01.01E: revitalisation de cours d'eau et de berges: Sarine								562 500.00	
790.522.25	Mesure 3NP.01.04 : réaménagement des Grand-Places								1 300 000.00	
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>109 984.90</b>	<b>35 971.10</b>	<b>135 820.23</b>	<b>419 801.56</b>	<b>97 535.38</b>	<b>996 900.00</b>	<b>4 252.70</b>	<b>0.00</b>	<b>2 340 000.00</b>
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2017)	(35 000.00)								
790.661.07	Participation de la préfecture de la Sarine au projet de quatrième génération (PA4) / PDR				(42 480.69)					
790.661.22	Subvention cantonale - mesure 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré (au titre du fond de subventionnement « Convention programme paysage »)						(104 800.00)			
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>(35 000.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(42 480.69)</b>	<b>0.00</b>	<b>(104 800.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT</b>	<b>109 984.90</b>	<b>35 971.10</b>	<b>135 820.23</b>	<b>419 801.56</b>	<b>97 535.38</b>	<b>996 900.00</b>	<b>4 252.70</b>	<b>0.00</b>	<b>2 340 000.00</b>
	<b>TOTAL RECETTES AMENAGEMENT</b>	<b>(35 000.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(42 480.69)</b>	<b>0.00</b>	<b>(104 800.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>DEPENSES NETTES AMENAGEMENT</b>	<b>74 984.90</b>	<b>35 971.10</b>	<b>135 820.23</b>	<b>377 320.87</b>	<b>97 535.38</b>	<b>892 100.00</b>	<b>4 252.70</b>	<b>0.00</b>	<b>2 340 000.00</b>